



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/647
S/18364

26 septembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 37 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 26 septembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre du 26 septembre 1986 (A/41/646-S/18363), j'ai l'honneur de vous informer d'un nouvel acte d'agression perpétré aujourd'hui par Israël contre le village de Yatar, qui est situé dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Rachid FAKHOURY

ANNEXE

Nouvelle agression israélienne contre le Liban

Une unité de l'armée israélienne et une unité de la soi-disant "armée du Liban sud" ont envahi, aujourd'hui vendredi 26 septembre 1986, le village de Yatar, dans la zone d'opération du contingent népalais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Ces éléments, équipés de quatre chars et de trois véhicules blindés de transport de troupes, ont occupé le village pendant quelques heures au cours desquelles elles ont fouillé les habitations et en ont détruit certaines, puis ont dressé un barrage à l'entrée nord du village afin d'interdire toute entrée ou sortie. Pendant la durée de ces opérations, deux hélicoptères survolaient Yatar dans le but de terroriser les habitants.

La violation de la zone d'opération des forces internationales par l'armée israélienne et ses collaborateurs constitue un acte d'hostilité à l'égard de ces forces, qui ne peut qu'exacerber les tensions dans cette région et accroître les dangers qui menacent les forces internationales.

